RAPPORT D'EVALUATION DU PROJET « MAINTIEN DES ESPACES OUVERTS ET D'UN POTENTIEL DE PRODUCTION AGRICOLE EN BELLEDONNE »

Un projet porté par l'association Espace Belledonne

En partenariat avec

Sommaire

Sommaire 2

Liste des figures et des tableaux 3

Introduction 4

I) Présentation du contexte général 5

I.1) L'agriculture de Belledonne 5

I.2) Présentation du projet MEO 6

I.2.a) Avant le projet : des aides qui se sont succédées 6

I.2.b) Emergence du projet 6

I.2.c) Lancement du projet : Les objectifs 2021 7

I.3) Méthodologie de l'évaluation 8

I.3.a) Analyse globale : Indicateurs de résultats 8

I.3.b) Analyse qualitative : Evaluation des actions et communication 8

II) Mise en œuvre du projet 8

II.1) Gouvernance du projet 8

II.1.a) Financements et périmètre 8

II.1.b) L'instance de décision : le Comité de Pilotage 8

II.1.c) L'animation du projet 9

II.2) Analyse globale : les indicateurs de résultats 9

II.2.a) Nombre d'exploitations engagées dans une action 9

II.2.b) Nombre de communes engagées dans une action 10

II.2.c) Répartition des actions par thématiques 10

II.2.d) Surface de prairies impactée par les actions 11

II.2.e) Répartition géographique des actions sur tout le territoire 11

II.2.f) Mobilisation de financements pour des travaux de maintien des espaces ouverts 13

II.2.g) Schéma de structuration collective pour faciliter l'entretien des espaces ouverts (SICA, CUMA) 13

II.2.h) Avis des élus 14

III) Evaluation qualitative du projet : Impact et préconisations 14

III.1) Evaluation qualitative des actions pilotes mises en place : Efficience et préconisations 14

III.1.a) Chantier participatif 14

III.1.b) Accompagnement de travaux d'aménagement de parcelles 14

III.1.c) Expérimentation d'itinéraires techniques 15

III.1.d) Organisation de réunions de propriétaires 16

III.1.e) Groupe de travail sur la conciliation des usages 16

III.1.f) Formations sur les surfaces en herbe 17

III.2) Les projets de structuration à l'échelle du territoire 17

III.2.a) Projet de CUMA 17

III.2.b) Projet de SICA 17

III.3) Communication et information sur le projet 18

III.4) Les perspectives ouvertes 19

Annexes 20

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 :Quantification des exploitations touchées par le projet 9
Figure 2 :Quantification des communes touchées par le projet.....10
Figure 3 :Répartition des actions par thématique 11
Figure 4 :Répartition géographique des actions pilotes 12
Figure 5 : Nombre d'exploitation impliquées par intercommunalité 12

Introduction

Depuis plusieurs décennies, l'ADABEL s'intéresse à la question de la fermeture des espaces agricoles en Belledonne. Malgré l'intérêt sur cette problématique, ce phénomène continue de progresser fortement. Dans le contexte du changement climatique, l'évolution des espaces agricoles en Belledonne et notamment la diminution de certaines surfaces pourraient à terme menacer la productivité d'exploitations agricoles. Les aléas climatiques observés ces dernières années (épisodes de sécheresse répétées) impactent directement les ressources fourragères (pâturées et fauchées) disponibles pour les éleveurs. Pour pallier à ces fluctuations de ressource, il est indispensable, pour les éleveurs, de garder un potentiel de surface en herbe suffisant pour garantir le bon fonctionnement (agronomiques et économiques) de leur système de production.

Au regard de toutes les initiatives menées par l'Espace Belledonne (travaux de réouverture avec LEADER), la communauté de communes le Grésivaudan (stratégie foncière) et l'ADABEL (études sur le phénomène de fermeture des espaces, formation sur la gestion de l'herbe), l'objectif globale du projet sur le maintien des espaces ouverts sera la mise en place d'un plan d'actions pour le territoire. Celui-ci a pour but de proposer un ensemble de mesures opérationnelles permettant de répondre à la problématique de la fermeture des espaces agricoles disponibles en zone de montagne.

Plus précisément, ce projet vise à répondre aux objectifs suivants :

- ✓ Faciliter et améliorer l'entretien des parcelles par les exploitants agricoles (améliorer l'efficacité du pâturage et faciliter l'entretien mécanique pour la lutte contre la friche)
- ✓ Pérenniser des activités sur les espaces menacés d'abandon
- ✓ Pérenniser des surfaces à fort potentiel

I) Présentation du contexte général

I.1) L'agriculture de Belledonne

La chaîne de Belledonne, qui s'étend des portes de Grenoble en Isère (38) jusqu'en Savoie (73), est un territoire de montagne, agricole et pastorale.

Un territoire de montagne

La chaîne de Belledonne s'étend sur 80 km de long, de l'Arc à la Romanche, et 15 km de large. Elle passe de 200 m à 3000 m d'altitude et présente un relief très contrasté. De ce fait, **seulement 50% des surfaces sont mécanisables**. C'est un territoire très alpin, encore sauvage et préservé, dont les collines bordières résidentielles sont sous l'influence de grandes agglomérations et vallées alpines.

La chaine est composée de 4 étages :

- La vallée où se trouvent les grandes cultures et les villes,
- Les balcons, caractérisés par le développement des villages et une agriculture menée par de nombreux doubles actifs,
- La forêt représente 50% du territoire et continue d'avancer. Il y a toutefois des parcelles agricoles qui sont petites et morcelées,
- Les alpages, caractérisés par une activité pastorale importante.

Un territoire agricole

Il comprend 18 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU) selon le Recensement Général Agricole (RGA) 2010, 582 chefs d'exploitation agricole en 2018 pour 503 exploitations agricoles. 32% des chefs d'exploitation sont des doubles actifs, mais cette caractéristique de Belledonne est en déclin, tout comme le nombre d'agriculteurs, diminution de 7% de 2014 à 2018, et la surface agricole (Bureau d'étude TERO, 2019). C'est un territoire avec une majorité d'exploitation en élevage (72%), dont 40% en bovin allaitant, 14% en ovin, 8% en bovin lait et le reste en petits animaux.

Les exploitations sur la chaîne de Belledonne sont généralement familiales, petites, **extensives**, assez autonomes et avec un Indicateur de Fréquence de Traitement phytosanitaire (IFT) inférieur à la référence régionale (Bureau d'étude TERO, 2019). Elles cherchent à être de plus en plus résilientes face au changement climatique et aux périodes de sècheresses de plus en plus présentes.

Beaucoup d'exploitations cherchent à valoriser leurs produits. En effet, 11% sont en agriculture biologique (AB) et de nombreuses exploitations ont une appellation ou un signe de qualité. De plus, les citoyens présents sur le territoire sont en grande majorité issus d'une catégorie sociale professionnelle dite favorisée, créant un fort potentiel de consommateur en circuit court. Cela leur permet d'avoir un modèle économique mixte : circuit court, filière longue et diversification (Bureau d'étude TERO, 2019).

Un territoire pastoral *(FAI et SEA73, 2014)*

La dominance de l'élevage sur le territoire est caractéristique des zones de montagne, car il y a une meilleure valorisation des terrains peu mécanisables par les animaux. Le pastoralisme est une activité emblématique de Belledonne, 23500 ha sont pâturés et 2600 UGB sont estivés chaque année. Beaucoup d'ovins transhument depuis la Drôme ou le sud de la France. La monté en estive permet d'apporter au bétail une ressource complémentaire pour leur alimentation, ce qui assure une certaine autonomie fourragère pour les exploitations. C'est une activité qui est mise à mal par le changement climatique, les tensions qui peuvent exister avec les touristes mais surtout par la présence du loup. Grâce aux nombreux bénéfices qu'apporte le pastoralisme au territoire, il est important de le conserver car il permet :

- Le maintien de la biodiversité,
- L'entretien des paysages et l'ouverture des milieux,

- L'entretien de la relation montagne–vallée,
- La création des emplois pour la surveillance des troupeaux, par exemple.

L'agriculture de la chaine de Belledonne présente majoritairement **des pratiques agricoles et pastorales favorables aux enjeux environnementaux** (agriculture extensive, labélisation AB, techniques pastorales raisonnées, mis en place de circuit court…). Les conditions du milieu ont favorisé ces choix de pratiques. Par exemple, les pentes ne permettent pas de faire de l'élevage intensif et les consommateurs sont très demandeurs de produits locaux et bios.

Malgré les bonnes pratiques déjà mises en place sur le territoire, les agriculteurs doivent faire face à des **menaces et des faiblesses** qui persistent, telles que : la déprise agricole, la fermeture des milieux, le morcellement des parcelles, la prédation ou encore le changement climatique (*Université de Savoie, 2011*).

I.2) Présentation du projet MEO

I.2.a) Avant le projet : des aides qui se sont succédées

Depuis plusieurs années déjà, la fermeture des espaces agricoles est une problématique connue en Belledonne. Avant l'émergence du projet « Maintien des Espaces Ouverts et d'un potentiel de production en Belledonne", d'autres projets/aides similaires ont été réalisés via les anciennes programmations PAC ou encore sur la volonté de certaines collectivités territoriales.

De 1989 à 2010, le Conseil Général de l'Isère a mis en place un Programme d'Entretien pour les Zones Menacées d'Abandon, plus communément appelé : les aides PEZMA. Les objectifs de ce programme étaient de maintenir les espaces montagnards ouverts et de rémunérer un travail d'intérêt collectif. C'était une aide à la surface qui avait son budget propre. Pour toucher cette subvention, les agriculteurs devaient réaliser des travaux d'entretiens réguliers sur leurs prairies, notamment celles qui sont en pente.

De 2005 à 2013, tous les agriculteurs de l'UE pouvaient demander la PHAE. Cette aide faisait partie des dispositifs des Mesures Agro-Environnementales (MAE) définis par la France lors de la programmation PAC 2007-2013. C'était une aide à la surface, éligible uniquement pour les prairies naturelles, dans le but de soutenir le maintien de ces espaces agricoles tout en respectant l'environnement. Les agriculteurs s'engageaient volontairement à suivre un cahier des charges pour 5 ans (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2004).

La programmation PAC 2014-2020(-2022) a supprimé le système des MAE pour le remplacer par celui des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) via les PAEC.

I.2.b) Emergence du projet

En 2020, dans le cadre d'un partenariat avec la communauté de communes le Grésivaudan, l'ADABEL a constitué un groupe de travail sur la question de la fermeture des espaces. Cette démarche a eu pour objectif d'examiner la multitude de raisons pour lesquelles certains espaces agricoles se referment en Belledonne depuis plusieurs décennies. Ce travail a été mené en utilisant la méthode des cinq pourquoi. Cette démarche méthodologique consiste à poser une question de départ et à re-questionner les éléments de réponse à plusieurs tours. A l'issue de 4,5 tours, des pistes d'action et des éléments de réponses structurant émergent. Trois séances de travail, réalisées dans ce cadre, ont permis de dégager des pistes d'actions (Figure 1) avec comme question de départ : **Pourquoi certains espaces agricoles se referment-ils en Belledonne ?**

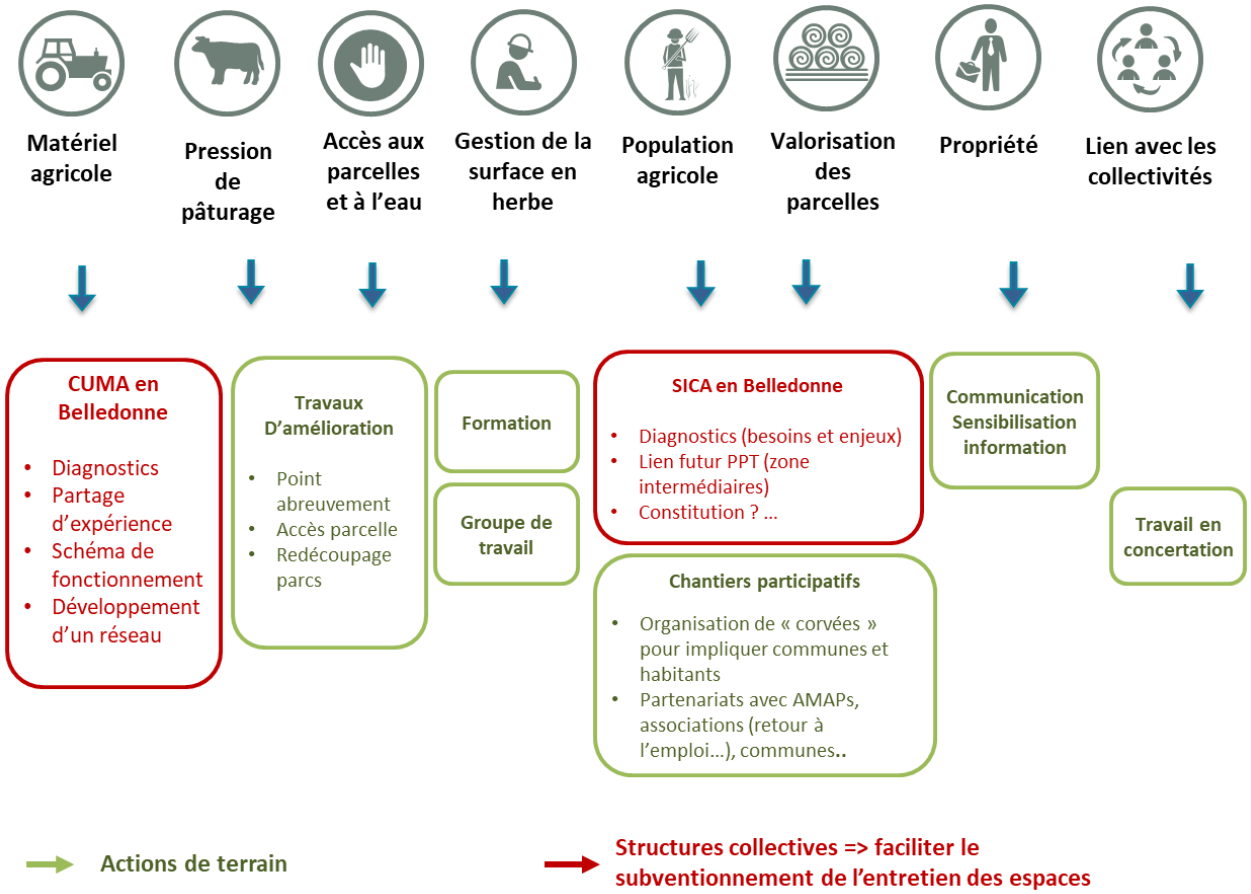

Figure 1 : Illustration des différentes causes de fermeture des espaces identifiées lors des ateliers de l'ADABEL en 2020, ainsi que les pistes d'actions en ayant émergé.

Ces pistes d'actions concrètes ne demandaient qu'à être testées sur le terrain, afin d'identifier lesquelles étaient efficaces et faciles à répliquer.

I.2.c) Lancement du projet : Les objectifs 2021

En 2021, une chargée de mission agriculture a été embauchée par l'Espace Belledonne, pour une durée de 10 mois à 80%, afin de lancer ce projet sur le terrain. L'objectif principal était d'expérimenter les pistes d'actions ayant émergées lors du groupe de travail, afin d'évaluer les différents leviers d'actions.

Plus précisément, les objectifs étaient de :

- Mettre en place des actions sur le terrain en lien direct avec les exploitants et les partenaires associés,
- Préparer et animer des instances techniques et de décisions (comités de pilotage, comités techniques et groupe de travail)
- Assurer la coordination et la mise en réseau des différents acteurs et partenaires,
- Coordonner les différentes actions en concertation et en relation avec les partenaires, les acteurs du territoire, les personnes ressources, les administrations et les financeurs,
- Communiquer sur l'avancée du projet,
- Promouvoir les actions du projet au sein du territoire,
- Elaborer un dispositif d'auto-évaluation du projet, évaluer les actions et proposer un plan d'actions pérenne,
- Assurer le suivi financier du projet.

I.3) Méthodologie de l'évaluation

I.3.a) Analyse globale : Indicateurs de résultats

Des indicateurs de résultats ont été validés en Comité de Pilotage, afin de guider l'évaluation de la première phase du projet :

Tableau 1 : Table récapitulative des indicateurs de résultats pour l'autoévaluation du projet

Indicateurs de résultats	*Cible*
Nombre d'exploitations engagées dans une action	15
Nombre de communes engagées dans une action	8
Nombre d'actions par thématique	1/thématique
Surface de prairies impactée par les actions	30ha
Répartition géographique des actions	Projet sur tout le territoire
Mobilisation de financements pour des travaux de maintien des espaces ouverts	
Schéma de structuration collective pour faciliter l'entretien des espaces ouverts (SICA, CUMA)	
Avis qualitatif des élus locaux impliqués	Positif

I.3.b) Analyse qualitative : Evaluation des actions et communication

Une évaluation qualitative de chaque action, mettant en valeur l'intérêt de l'action face à la problématique de fermeture, les contraintes ou exigences relevées pour la personne mettant en place l'action ainsi que des préconisations, permettront de prioriser les actions en fonction de leur pertinence et leur facilité de mise en place.

II) Mise en œuvre du projet

II.1) Gouvernance du projet

II.1.a) Financements et périmètre

Pour financer l'animation du projet « Maintien des Espaces Ouverts et d'un potentiel de production agricole en Belledonne », l'Espace Belledonne a fait une demande de subvention via le programme LEADER comme tel :

- 64% de fonds LEADER
- 16% de subvention de la communauté de communes Le Grésivaudan
- 20% d'autofinancement.

Le projet étant porté par l'Espace Belledonne, il a été décidé que le périmètre d'action devait couvrir toute la chaîne de Belledonne.

II.1.b) L'instance de décision : le Comité de Pilotage

L'instance de décision pour ce projet est un Comité de Pilotage composé initialement de :

- l'Espace Belledonne,
- l'ADABEL,
- la CC Le Grésivaudan,
- la CC Cœur de Savoie,
- les départements de l'Isère et de Savoie.

La composition du Comité de pilotage a évolué au fil du projet. Ont été invité par la suite :

- le GDA Coeur de Savoie,
- Grenoble Alpes Métropole. (jamais représenté)

Durant l'année 2021, il y a eu 4 Comités de Pilotage et 2 Comités Techniques. (Voir diaporamas, compte rendus et feuilles de présence).

II.1.c) L'animation du projet

L'animation du projet a été portée par l'Espace Belledonne, via l'embauche d'une chargée de mission sur 10 mois, en coopération avec l'ADABEL et la Communauté de communes Le Grésivaudan. L'encadrement technique de cette personne a été fait par l'animateur de l'ADABEL, chargé de mission agriculture pour l'Espace Belledonne.

II.2) Analyse globale : les indicateurs de résultats

II.2.a) Nombre d'exploitations engagées dans une action

Cible : L'objectif initial du projet était de réaliser des actions pilotes avec **15 exploitations.**

Résultat : Grâce à l'importante campagne de communication mise en place dès le début du projet (voir III.3), un grand nombre d'exploitations du massif de Belledonne a entendu parler d'une manière ou d'une autre du projet « Maintien des Espaces Ouverts et d'un potentiel de production agricole en Belledonne ». Nous estimons ce nombre à **130 exploitations** environ.

Au total, **12 exploitations** ont fait l'objet d'une visite au préalable par la chargée de mission, dans le but d'examiner les causes de fermeture de certaines parcelles et de définir une action à expérimenter pour lutter contre la fermeture.

Seules **2 exploitations (Figuré orange en** Figure 1**)** ayant eu une visite préalable ne se sont pas engagées dans le projet en 2021 et **3 (Inclus dans le Figuré jaune en** Figure 1**)** se sont uniquement investies dans les projets collectifs. Parmi ces 5 exploitations n'ayant pas donné lieu à une action pilote en 2021, 4 ont des projets d'action mais le calendrier n'a pas été favorable à la réalisation en 2021.

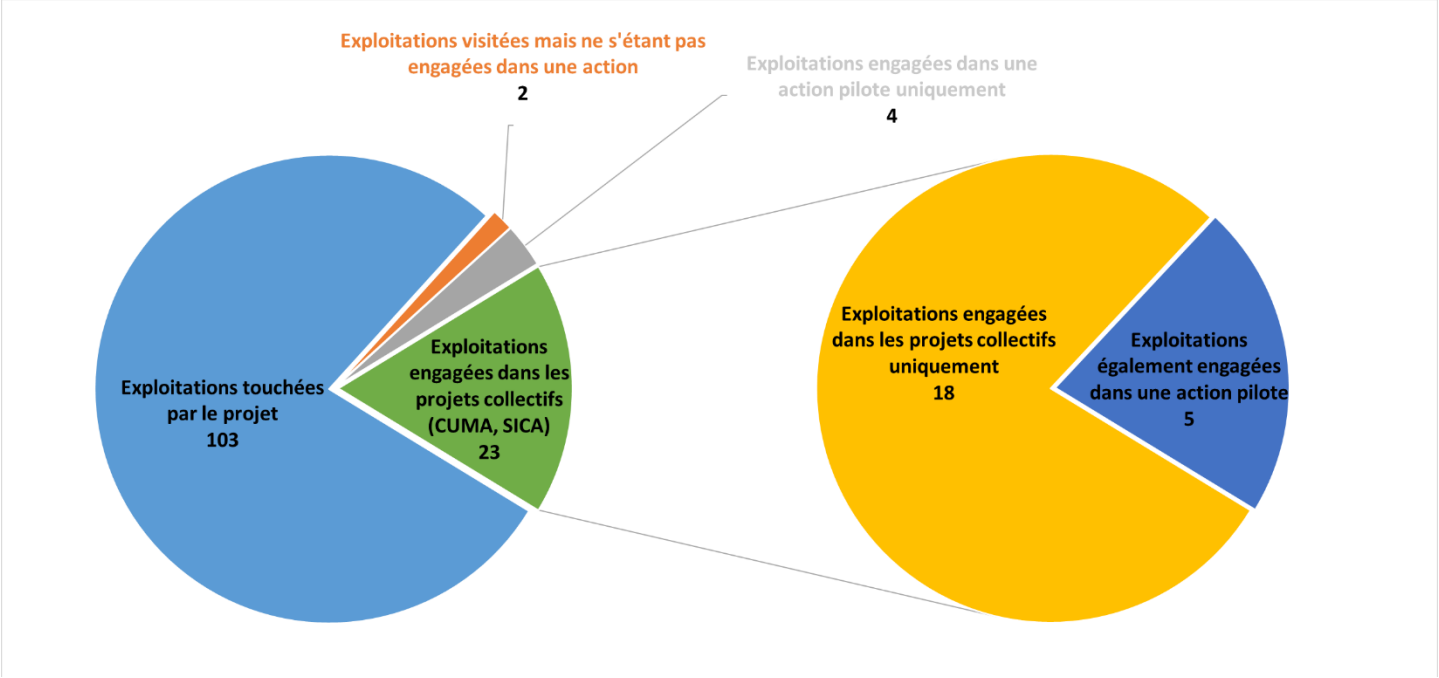

Figure 2 :Quantification des exploitations touchées par le projet

Au total, **9 exploitations** se sont engagées dans une action pilote. **(Figuré Bleu foncé et gris en** Figure 1**).**

Un total de **23 exploitations (Figuré vert en** Figure 1**)** sont investis dans le groupe de travail sur le projet de SICA ou de CUMA (dont 5 d'entre elles engagées sur les deux projets de CUMA et SICA).

Ces chiffres n'incluent pas les exploitations engagées dans des actions portées par des communes (Groupe de travail sur la conciliation des usages, réunions de propriétaires) ou les exploitants présents lors des formations.

II.2.b) Nombre de communes engagées dans une action

Cible : L'objectif initial du projet était de réaliser des actions pilotes avec 8 communes.

Résultat : Grâce à l'importante campagne de communication mise en place dès le début du projet (voir III.3), un grand nombre de communes du massif de Belledonne a pu entendre parler d'une manière ou d'une autre du projet « Maintien des Espaces Ouverts et d'un potentiel de production agricole en Belledonne ». Nous estimons ce nombre à **30 communes** environ.

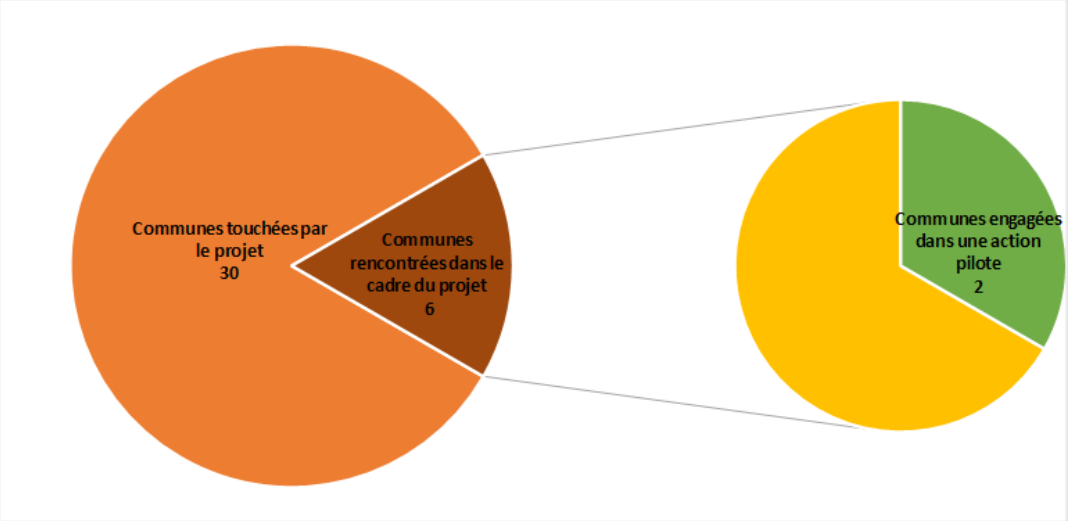

Figure 3 :Quantification des communes touchées par le projet

Au total, 6 communes ont été rencontrées (lors d'une réunion de commission agricole ou lors de réunions spécifiques) pour leur explosées plus en détails le projet et réfléchir à la mise en place d'actions communes.

Cependant, seules 2 actions ont réellement abouti : Le groupe de travail sur la conciliation des usages avec la commune de Saint-Martin d'Uriage et le projet d'aménagement d'un chemin d'accès à Theys, sur lequel la commune a été associée.

Le peu de mobilisation de la part des communes peut s'expliquer par le renouvellement très récent (élections municipales 2020) des conseils municipaux et donc la priorité donnée à l'appropriation de sujets plus urgents.

Cependant, les communes de Revel, Laval et Les Adrets rencontrées lors de la première phase du projet restent intéressées pour mettre en place une action sur 2022 et la réunion de propriétaires prévues à Laval est déjà bien avancée.

II.2.c) Répartition des actions par thématiques

Cible : L'objectif était de réaliser au moins une action par thématique identifiée lors des ateliers de travail en amont du projet.

Résultats : Presque toutes les thématiques ont été couvertes par au moins une action. Seule la thématique sur la propriété est en pointillé, puisque de nombreuses communes étaient intéressées par la problématique (Revel, Laval, Les Adrets, Saint-Martin d'Uriage, Vaulnaveys-le-Haut). Finalement, seule une réunion de propriétaire a eu lieu à Saint-Martin d'Uriage, dans le cadre de la Stratégie Foncière de la Communauté de Communes Le Grésivaudan. Cependant, le travail est bien amorcé sur certaines communes (Laval) pour une organisation en 2022.

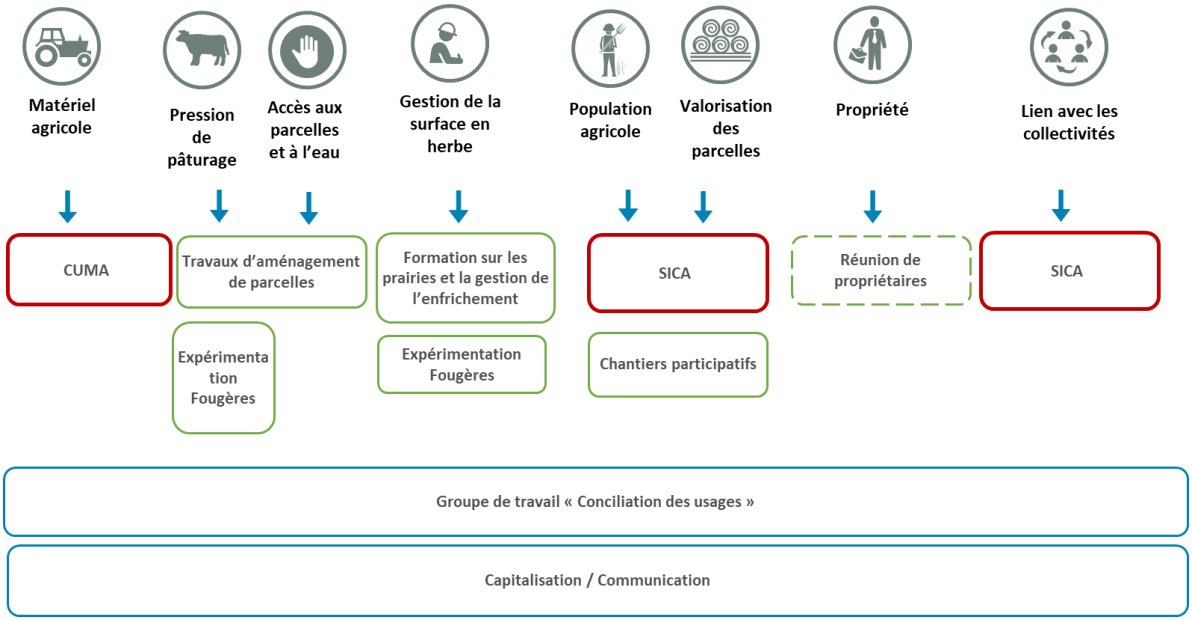

Figure 4 :Répartition des actions par thématique

Certaines actions sont très transversales et touchent des sujets qui n'ont pas forcément été abordés lors des ateliers. Le groupe de travail sur la conciliation de usages, est une problématique qui est beaucoup ressortie au cours du projet comme un frein à l'entretien des parcelles mais qui n'avait pas été identifié comme tel en amont.

II.2.d) Surface de prairies impactée par les actions

Cible : L'objectif était de limiter l'enfrichement de 30ha de prairies tests.

Résultat : Les actions pilotes ont impactées directement **38ha** environs.

La surface valorisée par les travaux d'aménagements à Theys est de l'ordre de 20ha.

Le chantier participatif a impacté une parcelles d'environ 5ha.

Les expérimentations sur les fougères sont réalisées sur 2 parcelles distinctes : 3ha au GAEC Bergerie du Plan et 5ha à La Vie Plaine.

Cette estimation de surface valorisée par les actions pilotes ne prends pas en compte les formations, les projets collectifs ni les projets sur la propriété, portés par les communes.

II.2.e) Répartition géographique des actions sur tout le territoire

Cible : L'objectif était de réaliser des actions pilotes sur tout le territoire de l'Espace Belledonne.

Résultat : La plupart des actions pilotes ont été réalisées sur la communauté de communes Le Grésivaudan ainsi que sur Grenoble Alpes Métropoles. (Figure 5)

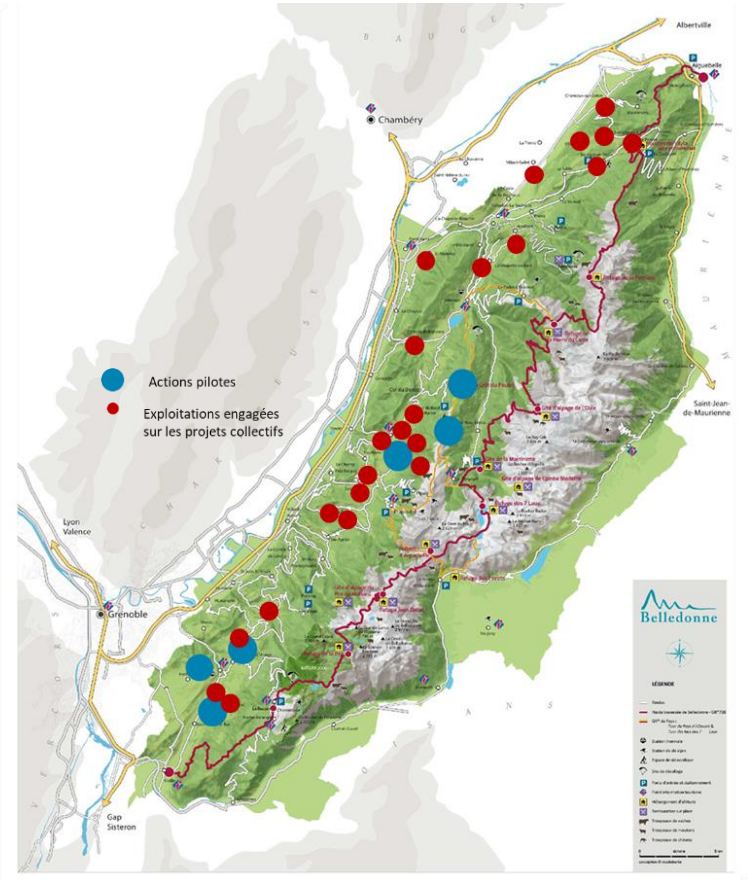

Figure 5 :Répartition géographique des actions pilotes

Les projets collectifs, au contraire, ont également suscités un fort engouement de la part des exploitants sur la communauté de communes Cœur de Savoie. Au total, **7 exploitations côté Savoie** se sont mobilisées sur le projet, dont certaines intéressées pour développer une action pilote sur 2022.

Actions pilotes et projets collectifs confondus (Figure 5), c'est 17 exploitations impliquées dans le projet sur la communauté de communes Le Grésivaudan, 7 sur la communauté de communes Cœur de Savoie et 5 sur Grenoble Alpes Métropole.

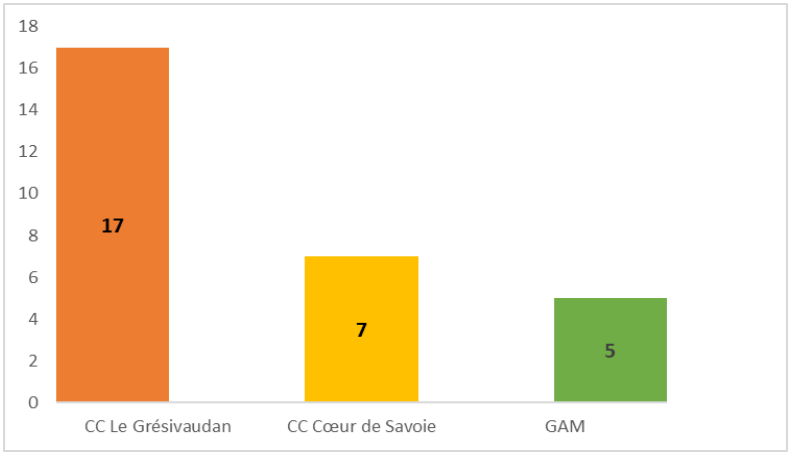

Figure 6 : Nombre d'exploitation impliquées par intercommunalité

Aucune commune ni exploitation agricole sur les intercommunalités du canton de la Chambre, de l'Oisans et de Porte de Maurienne, ne se sont investies dans le projet.

Concernant la gouvernance et le pilotage du projet, les élus de la communauté de communes Le Grésivaudan et de la communauté de communes Cœur de Savoie ont suivis le projet, mais il y a eu très peu de répondant de la part de Grenoble Alpes Métropoles, malgré une forte demande de la part des élus locaux et des exploitants agricoles.

II.2.f) Mobilisation de financements pour des travaux de maintien des espaces ouverts

Cible : L'objectif était de trouver de mobiliser des financements pour des travaux de maintien des espaces ouverts, ce qui implique des travaux de réouverture (débroussaillage, dessouchage.) mais aussi des projets d'aménagements de parcelles (chemin d'accès, accès à l'eau, clôtures…).

Résultat :

Futur appel à Projet communauté de communes Le Grésivaudan :

L'action pilote réalisée à Theys (III.1.b) était une expérimentation de l'accompagnement de projets d'aménagements de parcelles, dans le but d'optimiser et d'assurer la pérennité de l'entretien de ces parcelles. Cette expérimentation servira à alimenter et à aider à la rédaction du futur Appel à Projets de la communauté de communes Le Grésivaudan, pour des travaux de ce type. Cette action pilote a fait appel à des fonds spéciaux de la communauté de communes Le Grésivaudan à hauteur de 4220€, pour réaliser des travaux d'amélioration d'un chemin d'accès pour le compte de 4 éleveurs.

Projet de Société d'Intérêt Collectif Agricole :

Les Zones Intermédiaires (Pâturage sur les balcons de Belledonne, utilisés en intersaison) sont principalement gérées de manière individuelle, contrairement aux alpages. Les subventions ou programmes, tels que le Plan Pastoral Territorial, qui permettent d'apporter des financements pour des travaux d'amélioration des espaces pastoraux, nécessitent souvent d'être en collectif. Le regroupement des exploitations individuelles en une SICA (Société d'intérêt collectif agricole) permettrait donc de bénéficier des mêmes financements qu'en alpage sur les zones intermédiaires de Belledonne.

Un groupe de travail a été mis en place pour mettre en place cette structure à l'horizon 2022.

II.2.g) Schéma de structuration collective pour faciliter l'entretien des espaces ouverts (SICA, CUMA)

Cible : L'objectif était de proposer un schéma de structuration à l'échelle du massif, permettant d'apporter des financements ou des outils juridiques pour faciliter l'entretien des espaces ouverts.

Résultat :

Projet de Société d'Intérêt Collectif Agricole :

Des retours d'expériences d'autres territoire ont permis d'élaborer une première structuration possible pour Belledonne.

Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir à cette structuration avec les éleveurs intéressés et mettre en place cette structure à l'horizon 2022.

Projet de Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole :

Des retours d'expériences d'autres territoire ont permis d'élaborer une première structuration possible pour Belledonne.

Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir à cette structuration avec les éleveurs intéressés et mettre en place cette structure à l'horizon 2022.

II.2.h) Avis des élus

L'avis des élus en lien avec le projet est globalement positif. Il y a un réel intérêt de la part des communes pour cette thématique, et notamment sur la question de la propriété. Cependant, le travail d'animation à l'échelle communale nécessite un investissement important et un accompagnement poussé.

III) Evaluation qualitative du projet : Impact et préconisations

III.1) Evaluation qualitative des actions pilotes mises en place : Efficience et préconisations

III.1.a) Chantier participatif

Intérêt

- ✓ Mobiliser une force de travail importante sur un projet ponctuel
- ✓ Effectuer une tâche chronophage mais peu rentable économiquement (débroussaillage, pose de clôture…) sur une parcelle en voie de fermeture
- ✓ Favoriser les échanges et les rencontres autour d'un projet
- ✓ Associer les habitants et les consommateurs aux problématiques agricoles

Exigence et contraintes pour l'exploitant

- ✓ Nécessite une bonne préparation en amont
- ✓ Impose à 1 personne et idéalement 2 d'être présentes toute la durée du chantier
- ✓ Nécessite d'être à l'aise pour « diriger » une équipe de 15 bénévoles.

Livrables

Fiche outil « Organisation d'un chantier participatif »

Supports de communication (affiche, vidéo, article..)

Cadre juridique pour les adhérents : Charte ADABEL

Préconisation

- ✓ Accompagner d'autres chantiers pour améliorer la fiche outil et la rendre exhaustive
- ✓ Développer des partenariats avec des associations pour généraliser cette méthode et éviter la communication pour les exploitations peu à l'aise avec.
- ✓ Définir un cadre juridique pour les exploitations en dehors du périmètre de l'ADABEL

III.1.b) Accompagnement de travaux d'aménagement de parcelles

Intérêt

- ✓ Améliorer la pression de pâturage sur les parcelles menacées de fermeture en démultipliant les points d'abreuvement
- ✓ Faciliter l'entretien mécanique en élargissant un chemin d'accès
- ✓ Développer des méthodes collectives d'entretien des parcelles et d'encourager la mutualisation entre agriculteurs

Exigence et contraintes pour l'exploitant

- ✓ Nécessite une visite conseil sur le terrain très précise pour comprendre les détails des travaux demandés.
- ✓ Nécessite une entente écrite des membres

Livrables

Fiche de préconisation pour l'accompagnement de travaux d'amélioration (Pour 2022)

Convention type pour les groupes non structurés

Fiche guide pour les visites conseils (Pour 2022)

Préconisation

- ✓ Systématiquement associer la commune aux projets d'aménagement, notamment touchant les chemins et l'eau.
- ✓ Définir clairement les travaux éligibles et les étapes du processus ;
- ✓ Favoriser les travaux en commun;
- ✓ Si groupe non structuré collectivement, imposer une convention écrite, pour définir le partage de l'autofinancement.
- ✓ Fixer un plafond minimal d'investissement pour imposer une visite conseil et un suivi des travaux, qui sont chronophages.

III.1.c) Expérimentation d'itinéraires techniques

Intérêt

- ✓ La visite sur l'exploitation a permis d'identifier des pistes qui vont être mises en place par les éleveurs ;
- ✓ Méthodes peu coûteuses, limitant les interventions mécaniques ou chimiques et permettant de valoriser le travail de l'éleveur;
- ✓ Développement des méthodes collectives d'entretien des parcelles et le partage de techniques.

Exigence et contraintes pour l'exploitant

- ✓ Méthodes demandant un investissement et une régularité sur le long terme (2 à 3 années)
- ✓ **Livrables**

Fiche de préconisation pour l'accompagnement de travaux d'amélioration

Fiche guide pour les visites conseils (pour 2022)

Préconisation

- ✓ Accompagner d'autres chantiers pour améliorer la fiche outil et la rendre exhaustive
- ✓ Développer des partenariats avec des associations pour généraliser cette méthode et éviter la communication pour les exploitations peu à l'aise avec.
- ✓ Définir un cadre juridique pour les exploitations en dehors du périmètre de l'ADABEL

III.1.d) Organisation de réunions de propriétaires

Intérêt

- ✓ **Lutter contre la précarité foncière** en informant les propriétaires du rôle d'une location formalisée pour l'entretien de leurs terrains ;
- ✓ « Casser les mythes » sur la propriété;
- ✓ Créer du lien entre élus, propriétaires et agriculteurs;
- ✓ Sujet dont les communes s'emparent facilement.

Exigence et contraintes pour l'organisateur

- ✓ Besoin d'un intervenant extérieur (Juristes) pour expliquer les diverses contractualisations possibles;
- ✓ Besoin d'une convention avec la SAFER pour accéder aux listing des propriétaires.

Préconisation

- ✓ Phase d'émergence : Besoin d'initier plus de réunions de ce genre pour évaluer l'impact réel;
- ✓ Besoin de développer une convention avec la SAFER pour démultiplier ce type de réunions;
- ✓ Besoin de développer un cadre pour financer les intervenants extérieurs ;

Réunions intéressantes à développer !

Forte demande des communes (Laval, Vaulnaveys-le-Haut, Revel)

III.1.e) Groupe de travail sur la conciliation des usages

Intérêt

- ✓ Amélioration relations entre agriculteurs et habitants et limitation des conflits de voisinage, empêchant les exploitants de faire leur travail;
- ✓ Re-définition de la notion de parcelle « propre » et la place de la broussaille auprès des usagers de Belledonne et des propriétaires;
- ✓ Développement des méthodes collectives d'entretien des parcelles.

Exigence et contraintes pour l'organisateur

- ✓ Importance d'avoir des éleveurs et des habitants dans le groupe de travail;
- ✓ Commune doit être motrice.

Préconisation

- ✓ Importance que la commune soit associée à ce type de projet.

III.1.f) Formations sur les surfaces en herbe

Intérêt

- ✓ Améliorer la connaissance pour la gestion des surfaces en herbe dans le but d'améliorer la production fourragère
- ✓ Développer le partage de connaissances et d'expériences
- ✓ Créer une dynamique collective

Exigence et contraintes pour l'organisateur

- ✓ Besoin d'un intervenant extérieur pour la formation

Préconisation

- ✓ Besoin de développer un cadre pour financer les intervenants extérieurs

III.2) Les projets de structuration à l'échelle du territoire

III.2.a) Projet de CUMA

La CUMA, Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, permet à ses adhérents la mise en commun du matériel agricole . Elle a pour intérêt de rendre accessible financièrement des outils spécifiques et performants dont l'investissement ne se justifierait pas sur une seule exploitation. Le matériel d'entretien en pente raide notamment (Broyeur forestier, Robot de pente, tracteur surbaissé..), identifié comme un des leviers d'actions pour lutter contre l'enfrichement des espaces agricoles de montagne, est un matériel coûteux et peu rentable économiquement pour une exploitation individuelle.

Une visite hors-territoire a été organisée le 3 Novembre 2021, pour visiter la CUMA du Beaufortain, à Beaufort. Un groupe d'une dizaine d'éleveurs de l'ADABEL et du GDA Cœur de Savoie ont été accueillis par Nicolas Bochet, le président de la CUMA, qui leur a présenté la structure et permis de visiter le hangar où sont stockés les différents outils. Cette visite organisée en partenariat avec la Fédération Départementale des CUMA a permis de répondre à de nombreuses questions et donné des pistes pour travailler sur un projet de CUMA pour Belledonne.

Un groupe de travail s'est constitué pour monter la structure en 2022.

III.2.b) Projet de SICA

Une SICA, Société d'Intérêt Collectif Agricole, est une société coopérative qui a pour objet d'assurer des services dans l'intérêt des agriculteurs d'une région rurale déterminée. Ses membres sont obligatoirement des agriculteurs, des groupements agricoles ou des personnes dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de services agricoles (collectivités etc..).

Les subventions ou programmes, tels que le Plan Pastoral Territorial, qui permettent d'apporter des financements pour l'amélioration des espaces pastoraux, nécessitent souvent d'être en collectif. Le **regroupement des**

exploitations individuelles en une SICA (Société d'intérêt collectif agricole) permettrait de **bénéficier des mêmes financements** qu'en alpage sur les zones de pâturage des Balcons de Belledonne.

Les objectifs d'un tel projet pour Belledonne seraient de :

- Mobiliser des **financements** à destination des **exploitations individuelles** (GAEC, exploitants individuels..) sur les zones Intermédiaires (Balcons de Belledonne) et les alpages, via le ***Plan Pastoral Territorial Belledonne***
- Créer une **identité agricole « Belledonne** »
- **Créer un espace de dialogue et de projet entre les structures existantes** sur le territoire (ADABEL, GDA, projet de CUMA)
- Faciliter les projets d'aménagements collectifs (mutualisation de moyens)

L'Espace Belledonne, les Comités de territoire (l'ADABEL et le GDA Coeur de Savoie), les communautés de communes Le Grésivaudan et Coeur de Savoie ainsi que les Services pastoraux (Fédération des Alpages de l'Isère et Société d'Economie Mixte 73) ont invités les éleveurs de Belledonne à une réunion d'information, **le 17 novembre 2021** à Crolles. Invités également, Yvon Molliet-Ribet (*président de la SICA du Beaufortain*), Jean-Michel Viallet (*président du GIDA du Beaufortain*), et Lise Denat (*ancienne technicienne agricole ayant accompagné l'émergence de la SICA de Chartreus*e) ont pu témoigner sur le fonctionnement de leurs structures et répondre aux questions des éleveurs intéressés.

Une petite dizaine d'éleveurs étaient présents et ont permis de constituer un groupe de travail pour travailler sur la structure en 2022.

III.3) Communication et information sur le projet

Présentation du projet :

- Une plaquette de communication présentant le projet « Maintien des Espaces Ouverts et d'un potentiel de production agricole en Belledonne » a été édité. Il a été distribué lors des instances, lors des rencontres avec des éleveurs ou des communes où lors d'évènements rassemblant des acteurs du monde agricole de Belledonne.
- Un article sur le site de l'Espace Belledonne
- Un article dans les « Brèves de l'ADABEL » au printemps 2021
- Un article dans la Newsletter de l'Espace Belledonne « Mars 2021 »
- Une vidéo de présentation du projet diffusé lors de l'AG de l'Espace Belledonne, auprès des communes et en ligne sur le site de l'Espace Belledonne.
- Flyer « Appel à retour d'expérience », présentant le projet, diffusé par voie postale à tous les éleveurs de Belledonne.

Communication sur des actions

- Article sur l'état d'avancement du projet dans la Newsletter de l'Espace Belledonne Septembre 2021
- Article pour Le Dauphiné sur la visite de la CUMA de Beaufort.
- Article pour Le Dauphiné sur la réunion sur le projet de SICA
- Vidéo sur le chantier participatif réalisé à La Bermotine en Juin 2021 et diffusé sur le site de l'ADABEL et dans la Newsletter de l'Espace Belledonne Novembre 2021.
- Articles sur le site de l'ADABEL sur le chantier participatif, la visite de la CUMA de Beaufort et la réunion sur le projet de SICA

Participation à des réunions pour présenter le projet :

- Présentation du projet à la commission agricole du Grésivaudan, commission réunissant un quarantaine d'élus communaux.
- Présentation en COTEK Stratégie foncière CCLG
- Présentation durant les réunions de secteurs du Plan Pastoral Territorial, auprès des éleveurs invités.

III.4) Les perspectives ouvertes

- **Partenariat développé entre les comités de territoire à l'échelle de Belledonne :** ADABEL et GDA Cœur de Savoie
- **Développement des visites conseils :** Pistes pour les futures subventions aux travaux
- **Liens avec d'autres projets et actions établis ou à construire** (PAEN, PAIT, GIEE Agroforesterie, CVB Belledonne, AAP de la CC Le Grésivaudan ..)
- **Projets de structuration collective** : Création d'espaces de dialogue et de projets et développement d'une identité agricole « Belledonne » possible.
- **Dynamique lancée sur la problématique de fermeture agricole** : faire connaître les enjeux auprès des acteurs du territoire

Annexes

Annexe 1 : Récapitulatif des exploitations touchées par le projet

	CUMA	SICA	Visité	Action pilote	Projet d'action
GAECde BELLE ETOILE					
Earl des trois sources					
gaec aguettaz					
GAEC DU VAL GELON					
GAEC ferme de la Grangette					
Mestrallet sebastien					
GAEC de Chantermerle					
DALBAN Frédéric					
GAEC Rebuffet des crêts					
EARL Fadoli					
La Bermotine					
Ferme des Bichets					
Bernard Boulaud Audrey					
GAEC des Meynads					
Villani Romain					
Ferme de pierre qui roule					
Gaec des barruettes					
Gaec ferme Bellevue					
Sylvain Beranger					
La ferme du ferrouillet					
Patrice Reymond Laruina					
Philippe Cohard					
Nils Benetto					
GAEC Bergerie des Plan					
Ferme de La Vie Plaine					
Ferme d'Ange					
Ferme Payerne Baccard					